

Conditions générales pour la vente de produits par le biais de la boutique en ligne BESTSECRET ou des magasins BESTSECRET

(Version : 19 juin 2026)

Préambule

Best Secret GmbH et Best Secret Retail Wien GmbH font partie du groupe BESTSECRET.

Le groupe BESTSECRET comprend les sociétés suivantes : Best Secret Group SE, Best Secret GmbH, Best Secret Logistik GmbH, Best Secret Retail Wien GmbH, Best Secret Poland sp. z o.o., Best Secret Hellas S.M. S.A, Best Secret S.r.l. Best Secret Bulgaria EOOD et Best Secret Retail Poland sp. z o.o..

Best Secret GmbH, dont le siège social est situé à Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne, est la partie contractante formelle du client.

Pour une meilleure lisibilité, Best Secret GmbH et Best Secret Retail Wien GmbH sont désignées individuellement et collectivement ci-dessous par le terme "**BESTSECRET**".

Le groupe BESTSECRET s'est fixé pour objectif d'offrir à ses clients une expérience d'achat personnalisée. Les utilisateurs inscrits ("**membres**") ont ainsi la possibilité de faire des achats dans la boutique en ligne de Best Secret GmbH ("**boutique en ligne**") et, sous certaines conditions, de visiter les magasins physiques de BESTSECRET ("**magasins**"). L'expérience d'achat est entièrement personnalisée pour chaque membre.

Pour une meilleure lisibilité du texte, le masculin générique est utilisé pour désigner aussi bien les hommes que les femmes.

A. Dispositions générales

1. Généralités

1. Les présentes conditions générales pour la vente de marchandises par le biais de la boutique en ligne BESTSECRET et dans les magasins BESTSECRET ("**conditions de vente**") régissent les relations entre BESTSECRET et les membres pour la vente de marchandises BESTSECRET et de marchandises de partenaires (ci-après dénommées collectivement "**marchandises**") par BESTSECRET par le biais du site Web, de l'application personnalisée ou des magasins ("**services BESTSECRET**").
2. Toutes les marchandises proposées par BESTSECRET sont des marchandises BESTSECRET (voir également la partie B, section 1, point 3 des conditions de vente), sauf si BESTSECRET indique qu'il s'agit de marchandises partenaires. Les "**marchandises partenaires**" sont des marchandises que BESTSECRET vous offre et qui sont étiquetées comme marchandises partenaires. Tous les fournisseurs de biens partenaires sont exclusivement des entrepreneurs, c'est-à-dire des personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes dotées de la personnalité juridique qui, lors de la conclusion d'un acte juridique, agissent dans l'exercice de leur métier, de leur entreprise ou de leur profession.
3. L'acceptation des conditions de vente lors de l'enregistrement sur le site web ou dans l'application est une condition obligatoire pour l'utilisation des services BESTSECRET. Si vous n'acceptez pas les conditions de vente, il vous est interdit d'utiliser les services BESTSECRET.

4. Dans les relations commerciales avec BESTSECRET, les conditions de vente en vigueur s'appliquent en complément des conditions générales en vigueur pour l'enregistrement et l'utilisation de la boutique en ligne BESTSECRET et la visite des magasins BESTSECRET. La version actuelle de ces deux conditions générales peut être téléchargée et imprimée sur le site [BESTSECRET - Conditions générales de vente](#).
5. La vente de biens par BESTSECRET via le site web, l'application ou les magasins s'adresse exclusivement aux consommateurs et est destinée exclusivement à un usage privé. Un consommateur est une personne physique qui achète des biens à des fins qui ne peuvent être principalement attribuées à son activité commerciale ou professionnelle indépendante.
6. BESTSECRET vous invite à lire les conditions de vente avant d'utiliser les services BESTSECRET. Si vous ne comprenez pas certaines parties des conditions de vente, veuillez contacter BESTSECRET à l'adresse help.bestsecret.com pour vous les faire expliquer.

2. Protection des données

La protection de votre vie privée est une priorité pour BESTSECRET. Vous trouverez la politique de confidentialité actuelle [BESTSECRET - Protection des données](#) où vous pourrez lire exactement lesquelles de vos données sont collectées et comment elles sont traitées.

3. Droits des parties

1. Les dispositions des conditions de vente s'appliquent entre BESTSECRET et vous. Les tiers ne peuvent en tirer aucune prétention.
2. Vous acceptez par la présente que BESTSECRET transfère les droits et obligations de BESTSECRET en vertu des conditions de vente à des tiers conformément aux dispositions légales, sans que cela n'affecte vos droits et obligations.
3. BESTSECRET se réserve le droit de faire appel à des prestataires de services appropriés, par exemple des contractants maritimes, pour remplir les obligations découlant du contrat avec le membre et notamment pour respecter les obligations en matière de protection des données.

4. Contact, retour d'information et réclamations

1. Si vous souhaitez contacter BESTSECRET, veuillez écrire à : Best Secret GmbH, Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne ou par e-mail à [BESTSECRET service client](#) ou contacter notre service client à l'adresse [de contacter le Support français](#) au [de contacter le Support belge](#) au [de contacter le Support suisse](#) ou par téléphone. Vous trouverez le numéro de téléphone/la hotline valable pour votre pays sous le lien suivant :

Pays	Numéro de téléphone	Langues
Allemagne	+49 (0) 89 24600 000	Allemand
Autriche	+43 (0) 720 204545	Allemand
Belgique	+32 (0) 2 / 400 015 1	Néerlandais, Français
Pologne	+48(0) 684 111 136	Polonais
France	+33 (0) 1 70710313	Français

Pays	Numéro de téléphone	Langues
Pays-Bas	+31 (0) 20 891 2008	Néerlandais
Suède	+46 (0) 8 40309482	Suédois
Suisse	0800 040 050	Allemand, Français
Croatie	0800 988990	Croate
Italie	+39(0) 289 634 220	Italien
International	+44 (0) 203 / 6974001	Anglais

2. L'utilisation de la hotline est gratuite pour vous ; cependant, vous pouvez encourir des frais applicables par votre fournisseur de services téléphoniques, et qui sont basés sur ses tarifs et lui sont payables. BESTSECRET se réjouit d'avoir de vos nouvelles et souhaite toujours améliorer ses services et ses offres. En donnant votre avis, vous acceptez que vos suggestions soient utilisées gratuitement par BESTSECRET.
3. Si BESTSECRET a besoin de vous contacter, cela se fait par e-mail, par écrit à l'adresse que vous avez fournie ou par téléphone en utilisant le numéro que vous avez fournie.

5. Clause de divisibilité

La nullité d'une ou plusieurs dispositions des conditions de vente n'affecte pas la validité des autres dispositions.

6. Droit applicable ; juridiction

1. En cas de litige, le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Dans les transactions avec des consommateurs finaux au sein de l'Union européenne, le droit du domicile ou du lieu de résidence habituelle du consommateur final est également applicable, dans la mesure où les dispositions obligatoires du droit de la consommation sont concernées.
2. Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle ou en rapport avec celle-ci est, au choix du membre, soit le lieu de juridiction général du membre, soit Munich (tribunal local de Munich ou tribunal régional de Munich).
3. La plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (OS) a été supprimée. BESTSECRET n'est pas tenue de s'engager dans une procédure de résolution des litiges devant une commission d'arbitrage des consommateurs et n'est pas disposée à le faire. Si vous avez des questions ou des problèmes, n'hésitez pas à nous contacter directement.

B. Dispositions particulières pour la boutique en ligne

Les dispositions de la présente partie B régissent la relation entre vous et Best Secret GmbH lorsque vous utilisez la boutique en ligne.

Dans la partie B qui suit, "BESTSECRET" se réfère exclusivement à Best Secret GmbH.

1. Partenaire contractuel

1. La boutique en ligne mise à disposition sur le site web et dans l'application est exploitée par BESTSECRET. BESTSECRET est enregistrée en Allemagne au registre du commerce du tribunal local de Munich sous le numéro d'enregistrement HRB 56240. Son siège social est situé à Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne. Le numéro d'identification de la taxe sur les ventes est DE 129473557.
2. La boutique en ligne comprend la place de marché BESTSECRET ("**Marketplace**"), sur laquelle des tiers sélectionnés (ci-après dénommés "**partenaires**") proposent des biens de partenaires (voir également la partie A, paragraphe 1, point 2 des conditions de vente). Si vous achetez des biens de partenaires dans la boutique en ligne, BESTSECRET est non seulement le partenaire indiqué, mais aussi votre partenaire contractuel et partie au contrat d'achat correspondant. Cela signifie que vous pouvez faire valoir tous vos droits non seulement à l'égard du partenaire, mais aussi à l'égard de BESTSECRET.
3. Si vous achetez des marchandises dans la boutique en ligne en dehors de la Marketplace (ci-après dénommées "**marchandises BESTSECRET**"), seul BESTSECRET est le partenaire contractuel.
4. La question de savoir si les produits que vous avez sélectionnés sont des produits de partenaires ou des produits de BESTSECRET et si le partenaire est un vendeur commun avec BESTSECRET ou si BESTSECRET est le seul vendeur des produits est indiquée dans l'onglet "Informations sur le produit" pour les produits respectifs. Les détails du partenaire respectif peuvent être trouvés dans le panier pour les marchandises du partenaire respectif.
5. Pour une meilleure lisibilité, le partenaire et BESTSECRET sont généralement désignés ensemble dans cette partie B comme "**(le) vendeur**". Indépendamment du fait que vous achetiez des biens de partenaires ou des biens de BESTSECRET, en fonction de la constellation, une clause dans ce qui suit avec "le vendeur" signifie le partenaire et/ou BESTSECRET. Pour une meilleure lisibilité, les biens des partenaires et les biens de BESTSECRET sont généralement désignés ensemble dans la présente partie B par le terme "biens".

2. Conclusion du contrat

1. La présentation des biens sur le site web et dans l'application ne constitue pas une offre de vente contraignante de la part du vendeur. Il s'agit simplement d'une invitation à soumettre une offre d'achat de biens. Vous ne pouvez commander des marchandises que dans des quantités normales pour un foyer.
2. Lorsque vous passez votre commande en cliquant sur le bouton "ACHETER MAINTENANT", vous faites une offre contraignante dans le but de conclure un contrat d'achat pour les produits de votre panier. Il n'est possible de cliquer sur le bouton "ACHETER MAINTENANT" et de soumettre ainsi une offre contraignante en vue de la conclusion d'un contrat d'achat pour les produits de votre panier que si vous avez déclaré accepter les conditions de vente. Les données de la commande (article,

quantité, données personnelles, mode d'expédition et de paiement) sont affichées à la dernière étape du processus de commande et peuvent être corrigées jusqu'à ce que vous cliquiez sur le bouton "ACHETER MAINTENANT". Le vendeur vous recommande de vérifier toutes les données avant de passer votre commande et de confirmer les paiements.

3. Après avoir passé une commande, vous recevrez un accusé de réception de la commande par e-mail. En général, le contrat d'achat n'est conclu que lorsque vous recevez la confirmation d'expédition du vendeur et uniquement en ce qui concerne les marchandises énumérées dans la confirmation d'expédition. À l'exception des modes de paiement "achat sur facture" et "SEPA direct debit", pour tous les modes de paiement possibles, vous êtes tenu de payer le prix d'achat à l'avance avant de recevoir la confirmation d'envoi. L'accusé de réception qui suit la commande atteste uniquement que la commande a été reçue et ne constitue pas une acceptation de votre offre d'achat par le vendeur. Si les marchandises ne sont pas disponibles, BESTSECRET vous en informe immédiatement par e-mail et vous rembourse sans délai tout paiement anticipé sur le moyen de paiement initial.
4. Le vendeur n'est pas tenu d'accepter vos offres d'achat et peut les refuser à tout moment, à sa seule discrétion (par exemple, si des marchandises présentées dans la boutique en ligne ne sont pas disponibles ou si l'on sait ou soupçonne que vous ne respectez pas les conditions de vente). Dans ce cas, vous êtes informés sans délai par e-mail que l'offre n'a pas été acceptée ; les paiements déjà effectués sont intégralement remboursés.
5. Le vendeur n'assume pas le risque de devoir se procurer les marchandises que vous avez commandées (risque d'approvisionnement). Il en va de même si vous commandez des marchandises qui ne sont décrites qu'en fonction de leur type et de leurs caractéristiques (marchandises génériques). Le vendeur n'est tenu de livrer qu'à partir de son stock de marchandises.
6. Avec la confirmation d'envoi ou au plus tard à la livraison des marchandises, le vendeur vous envoie le texte du contrat (contenu de la commande, des conditions de vente et de la déclaration d'acceptation) sur un support de données permanent (sous forme d'e-mail ou d'impression papier). En cas d'envoi par e-mail, vous pouvez l'afficher, l'imprimer ou le sauvegarder. Le vendeur enregistre et traite le texte du contrat dans le respect des lois applicables en matière de protection des données.

3. Valeur minimale de la commande

Il existe un montant minimum de commande (brut) par achat (à l'exclusion des frais d'expédition) pour chaque pays. La valeur minimale de commande actuelle pour votre pays est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Pays de destination	Valeur minimale de la commande
Bulgarie	20 EUR 39,12 BGN (taux de change fixe : 1 EUR = 1,95583 BGN)

Pays de destination	Valeur minimale de la commande
Croatie, Slovénie	10 EUR
Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	20 EUR
Danemark	150 DKK
Allemagne, Autriche	10 EUR
Estonie, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Portugal, Slovaquie, Espagne, Chypre	20 EUR
Irlande	20 EUR
Pologne	50 PLN
Roumanie	99 RON
Suède	200 SEK
Suisse	20 CHF
République Tchèque	500 CZK
Hongrie	7.500 HUF

4. Prix et frais d'expédition

1. Les prix indiqués dans la boutique en ligne sont exprimés dans votre monnaie nationale respective et incluent la taxe sur la valeur ajoutée légale applicable.

En règle générale, des frais d'expédition forfaitaires supplémentaires s'appliquent à chaque commande, en fonction du pays. Selon le pays, une distinction est faite entre la livraison à domicile et la livraison (et le retour) à un point d'enlèvement et de dépôt (p. ex. magasin de colis, point de colis). Les frais d'expédition actuels qui vous concernent sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Pays de destination	Frais d'expédition
Belgique, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Chypre	5,90 EUR
Bulgarie	- Livraison à domicile : 4,90 EUR 9,58BGN - Prise en charge et dépose (Points de dépôt) : 4,90 EUR 9,58 BGN (taux de change fixe : 1 EUR = 1,95583 BGN)

Pays de destination	Frais d'expédition
Danemark	- Livraison à domicile: 89 DKK - Prise en charge et dépose (Points de dépôt): 49 DKK
Finlande	9,90 EUR
Allemagne, Autriche	5 EUR
Irlande, Portugal, Espagne	6,90 EUR
Estonie, Lettonie, Lituanie	- Livraison à domicile: 4,90 EUR - Prise en charge et dépose (Point de dépôt): 3,90 EUR
Croatie, Slovénie	3,90 EUR
Pologne	- Livraison à domicile: 12,90 PLN - Prise en charge et dépose (Point de dépôt) : 12,90 PLN
Roumanie	14,90 RON
Slovaquie	4,90 EUR
Suède	- Livraison à domicile: 99 SEK - Prise en charge et dépose (Points de dépôt): 59 SEK
Suisse	4,90 CHF
République tchèque	99 CZK
Hongrie	2.500 HUF

2. Le prix final, TVA et frais d'expédition éventuels inclus, est indiqué pour chaque commande.

5. Paiement

1. En général, le prix d'achat peut être payé dans tous les pays par carte de crédit, PayPal, ApplePay ou en utilisant des bons. Selon le pays, d'autres modes de paiement sont possibles. Pour connaître les modes de paiement disponibles dans votre pays, cliquez [veuillez consulter le document « Modes de paiement »](#). Le vendeur se réserve le droit de modifier les modes de paiement à sa discrétion et à tout moment, et en particulier de refuser certains modes de paiement de votre part et de vous renvoyer vers d'autres modes de paiement.
2. À l'exception des modes de paiement "achat sur facture" et "SEPA direct debit", le paiement du prix d'achat est exigible dès la conclusion du contrat.
3. Vous ne disposez de droits de compensation et de rétention que si vos contre-prétentions ont été légalement établies ou sont incontestées ou si votre créance découle de la même relation contractuelle que notre créance.

6. Livraison

1. Les marchandises sont livrées conformément aux conditions de vente uniquement en Belgique, en Bulgarie, au Danemark, en Allemagne, en Estonie, en Finlande, en France, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Croatie, en Lettonie, en Lituanie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Suède, en Suisse, en Slovaquie, en Slovénie, en Espagne, en République tchèque, en Hongrie et à Chypre. Des détails spécifiques à chaque pays peuvent s'appliquer à votre livraison, et vous pouvez les consulter dans la partie E des conditions de vente.
2. Si un membre commande des produits de partenaires, c'est généralement le partenaire concerné qui se charge de l'expédition. Dans ce cas, cela est indiqué au membre sur la page de détail du produit ainsi que dans le panier d'achat et lors de la validation de la commande.
3. Pour la livraison, vous devez fournir une adresse de livraison où les marchandises peuvent être livrées pendant les heures normales de service du partenaire livraison. Le processus de livraison est terminé dès que les marchandises sont livrées à l'adresse de livraison fournie.
4. Le vendeur est autorisé à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où cela est raisonnable pour le membre.
5. Le membre est informé du délai de livraison à la fois sur la page de détail du produit, dans le panier et au moment du paiement.
6. Si le vendeur n'est pas en mesure de respecter un délai de livraison contraignant pour des raisons indépendantes de sa volonté (par exemple, en cas de force majeure), vous en êtes immédiatement informé et un nouveau délai de livraison est fixé. La force majeure comprend, entre autres, les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres transports publics ou privés et tous les autres obstacles que le vendeur ne pouvait pas prévoir et dont il n'est pas responsable. Si ce délai de livraison n'est pas acceptable pour vous, vous avez le droit de résilier le contrat. Le vendeur rembourse sans délai les paiements effectués. Cela n'affecte pas

les droits légaux des parties contractantes. La responsabilité du vendeur en cas de retard de livraison est limitée conformément à la partie D, n° 1.3 al. e), n° 4.3 al. e), n° 4.3 al. e), n° 4.3 al. e) et n° 4.3 al. e). 4.3 al. e), no. 5.3 al. e), 6.2 al. e) et 8.3 al. e) des présentes CGV.

7. Conditions de rétractation

Droit de rétractation

Vous avez le droit de résilier le présent contrat dans un délai de quatorze jours sans donner de raisons.

Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter du jour où vous ou un tiers que vous avez désigné, qui n'est pas le transporteur, avez pris possession des derniers biens.

Pour exercer votre droit de rétractation, que ce soit pour les produits BESTSECRET ou les produits partenaires, vous devez nous envoyer, Best Secret GmbH, Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne, tel : +49 (0) 89 24600 000, e-mail : widerruf@bestsecret.com une déclaration claire (par exemple une lettre envoyée par la poste ou un e-mail) nous informant de votre décision de vous rétracter du présent contrat. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de résiliation ci-joint, mais ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez également exercer votre droit de rétractation en ligne sur www.bestsecret.com via le lien figurant en bas de page, ou dans l'application, sous l'onglet « Se rétracter du contrat ». Si vous utilisez cette fonctionnalité en ligne, nous vous enverrons immédiatement un accusé de réception sur un support durable (par exemple, par e-mail) contenant des informations sur le contenu de votre notification de rétractation, ainsi que la date et l'heure de sa réception. Pour respecter le délai de résiliation, il suffit que vous envoyiez votre déclaration d'exercice du droit de résiliation avant l'expiration du délai de résiliation.

Conséquences de la rétractation

Si vous résiliez le présent contrat, nous sommes tenus de vous rembourser tous les paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre choix d'un mode de livraison autre que la livraison standard la moins chère que nous proposons), sans délai et au plus tard dans les quatorze jours suivant le jour où nous recevons votre déclaration de résiliation du présent contrat. Pour ce remboursement, nous utilisons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf s'il en a été expressément convenu autrement avec vous. En aucun cas, des frais ne vous seront facturés pour ce remboursement.

Nous pouvons refuser d'effectuer un remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu les marchandises ou jusqu'à ce que vous ayez fourni la preuve que vous avez renvoyé les marchandises, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous êtes tenu de nous renvoyer ou de nous remettre les marchandises sans délai et au plus tard dans les quatorze jours à compter du jour où vous nous informez de la résiliation du présent contrat. Le délai est respecté si vous envoyez les marchandises avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Nous prenons en charge les frais de renvoi des marchandises.

Vous ne devez payer pour toute perte de valeur des marchandises que si cette perte de valeur est due à une manipulation des marchandises qui n'était pas nécessaire pour vérifier leur qualité, leurs propriétés et leur fonctionnalité.

Modèle de formulaire d'annulation (de rétractation)

(Si vous souhaitez annuler le contrat, veuillez remplir ce formulaire et nous le renvoyer).

Pour

Best Secret GmbH, Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne

Courriel : widerruf@bestsecret.com :

- Je/nous (*) annule/ annulons par la présente le contrat que j'ai / que nous avons conclu (*) pour l'achat des biens suivants (*) / la fourniture des services suivants (*)
- Commandé le (*) / reçu le (*)
- Nom du/des consommateur(s)
- Adresse du/des consommateur(s)
- Signature du/des consommateur(s) (uniquement pour la notification sur papier)
- Date

(*) Rayer les mentions inutiles.

8. Traitement des retours et des remboursements

1. Avant d'être renvoyés, les biens doivent être emballés de manière sûre et soigneuse.
2. Les retours doivent toujours être renvoyés à l'expéditeur de la marchandise. Dans le cas de produits de partenaires, l'expéditeur est toujours le partenaire et, dans le cas de produits BESTSECRET, c'est Best Secret GmbH. Veuillez noter que les marchandises d'une même commande peuvent provenir de différents expéditeurs et doivent donc, en cas de retour, être renvoyées à différents destinataires.
3. Pour les retours de produits BESTSECRET, veuillez créer un retour dans votre compte.
4. Pour les biens de partenaires qui vous sont envoyés directement par le partenaire, l'étiquette de retour est déjà fournie dans le colis avec les biens de partenaires que vous avez commandés. L'adresse de retour correcte est toujours imprimée sur l'étiquette de retour. Si vous ne recevez pas les détails de l'adresse de retour, veuillez contacter le service client à l'adresse [Formulaire de contact](#) (pour la France et la Belgique) au [Formulaire de contact](#) (pour la Suisse). Le cas échéant, envoyez les produits partenaires à l'adresse suivante
Best Secret GmbH
Parsdorfer Straße 13
85586 Poing
Allemagne
5. Les produits munis d'un « sceau de sécurité » doivent être retournés avec ce sceau intact, sans aucun dommage ni altération. Si le sceau de sécurité est absent, endommagé ou altéré, aucun retour ni remboursement ne sera accepté. Les produits modifiés de quelque manière que ce soit ne peuvent pas être retournés.

6. Pour plus d'informations sur les retours, veuillez consulter nos instructions [Comment retourner un article ? sur notre site d'aide](#) (pour la France ou la Belgique)) au [Comment retourner un article ? sur notre site d'aide](#) (pour la Suisse).
7. En cas de retour, le remboursement est effectué sur le moyen de paiement utilisé pour la transaction initiale.

9. Réserve de propriété, de garantie et de responsabilité

Les dispositions relatives à la réserve de propriété, à la garantie et à la responsabilité de la partie D des conditions de vente s'appliquent à l'achat de produits BESTSECRET et de produits partenaires vis-à-vis du vendeur.

10. Classement

1. Sur le site web / dans l'application, les options suivantes vous sont proposées pour trier les marchandises :
 - Meilleures ventes (recherche par texte uniquement)
 - Notre sélection (recherche par texte uniquement)
 - Recommandé
 - Nouveautés
 - Les plus populaires (recherche par texte uniquement sur le site web)
 - Prix : par ordre décroissant
 - Prix : par ordre croissant
2. Par défaut, les catégories de produits et les campagnes sont triées par « Meilleures Ventes » ou « Recommandations », sauf si vous choisissez une autre option pour l'ordre de tri. Lors de recherches avec des mots-clés (recherche textuelle), les campagnes sont triées par « Nouveautés », sauf si vous choisissez une autre option pour l'ordre de tri. Les produits sont par défaut triés par « Notre sélection », sauf si vous choisissez une autre option pour l'ordre de tri.
3. Le tri par « Meilleures ventes » et le tri par « Recommandé » utilisent les paramètres suivants comme règles de tri :
 - a) Tri des marchandises épuisées en fin de liste ;
 - b) Tri des tailles potentiellement inadaptées, sur la base des achats précédents, plus loin dans la liste ;
 - c) Classement des produits selon une valeur produit basée sur le calcul suivant : la performance globale des ventes des sept (7) derniers jours, la performance des ventes par type d'appareil utilisé (navigateur web, application Android, application iOS) sur les 30 derniers jours, le nombre total de produits ajoutés au panier dans la boutique en ligne au cours des sept (7) derniers jours, répartis par pays, ainsi que le ratio entre le nombre de produits ajoutés au panier dans la boutique en ligne et le nombre de consultations des listes de produits dans la boutique en ligne.
4. Le tri des nouveaux articles utilise les paramètres suivants comme règles de tri :
 - a) Tri des marchandises épuisées en fin de liste ;

- b) Tri des tailles potentiellement inadaptées, sur la base des achats précédents, plus loin dans la liste ;
 - c) Tri en fonction de la date de mise à disposition des marchandises dans la boutique en ligne (les marchandises nouvellement mises à disposition en premier) ;
 - d) Tri des marques en fonction du classement interne des marques individuelles ;
 - e) Classement alphabétique/numérique des noms de créateurs/marques ; et
 - f) Tri alphabétique / numérique par numéro d'article.
5. Le tri le plus courant utilise les paramètres suivants comme règles de tri :
- a) Tri des marchandises épuisées en fin de liste ;
 - b) Tri des tailles potentiellement inadaptées, sur la base des achats précédents, plus loin dans la liste ;
 - c) Tri des marchandises avec une disponibilité de $\geq 75\%$ en première place ;
 - d) Tri (décroissant) en fonction du nombre de consultations du produit dans la boutique en ligne au cours des deux derniers jours ;
 - e) Tri en fonction de la date de mise à disposition des marchandises dans la boutique en ligne (les marchandises nouvellement mises à disposition en premier) ;
 - f) Tri des marques en fonction du classement interne des marques individuelles ;
 - g) Classement alphabétique/numérique des noms de créateurs/marques ; et
 - h) Tri alphabétique / numérique par numéro d'article.
6. Lors du tri par « Notre sélection » lors de recherches avec des mots-clés (recherche par texte), les produits reçoivent une valeur de recherche en fonction de leur correspondance avec la requête de recherche. Les produits sont triés par défaut en fonction de la valeur de recherche. Le tri par recherche utilise les paramètres suivants comme règles de tri :
- a) Valeur de recherche des biens ;
 - b) Tri des marchandises épuisées en fin de liste ;
 - c) Tri des tailles potentiellement inadaptées, sur la base des achats précédents, plus loin dans la liste ;
 - d) Tri (décroissant) en fonction des ventes réalisées au cours des sept derniers jours, sans tenir compte des retours ;
 - e) tri des marques en fonction du classement interne des marques individuelles ; et
 - f) Tri alphabétique / numérique par numéro d'article.
7. Pour améliorer l'expérience d'achat et la satisfaction des membres, les paramètres de tri peuvent être modifiés pendant un certain temps et, en particulier, de nouveaux paramètres de tri peuvent être testés, par exemple à l'aide de ce que l'on appelle des tests A/B, dans lesquels un groupe de membres essaie une nouvelle méthode de tri ou de nouveaux paramètres de tri. Vous n'avez aucun droit de participer ou non à un

tel test A/B. BESTSECRET peut utiliser gratuitement les informations que vous nous communiquez dans le cadre des tests A/B. La partie A, article 4, n° 2 des conditions de vente s'applique en conséquence.

8. BESTSECRET n'est pas rémunérée pour les classements.

11. Images des produits sur le site web/l'application

1. Les images des Produits sur le site web/l'application sont uniquement fournies à titre d'illustration et ne constituent pas une garantie de qualité. Bien que le Vendeur fasse de son mieux pour reproduire les couleurs avec exactitude, il ne peut pas garantir que votre écran reproduira ces couleurs avec exactitude. Les Produits livrés peuvent donc différer des images utilisées.
2. L'emballage des marchandises peut différer de celui qui figure sur les images du site web / de l'application.

C. Conditions particulières pour les magasins

1. Partenaire contractuel

1. Votre partenaire contractuel pour les achats dans les magasins en Allemagne (BESTSECRET Premium & Outlet Store, Margaretha-Ley-Ring 23-27, 85609 Aschheim ou BESTSECRET Premium & Outlet Store, Ingolstädter Str. 40, 80807 München ou BESTSECRET Premium Store, Rita-Maiburg-Straße 6a, 60549 Frankfurt am Main) est Best Secret GmbH, Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne, inscrite au registre du commerce du tribunal local de Munich sous le numéro d'enregistrement HRB 56240. Le numéro d'identification de la taxe sur les ventes est DE129473557.
2. Votre partenaire contractuel pour les achats dans les magasins en Autriche (BESTSECRET Premium Store, Marktstraße 6, 2331 Vösendorf) est Best Secret Retail Wien GmbH, Gonzagagasse 9/1/13, 1010 Vienne, Autriche, inscrite au registre des sociétés du tribunal de commerce de Vienne sous le numéro FN414944 m. Le numéro d'identification de l'impôt sur le chiffre d'affaires est ATU68698206.
3. Par la suite, " BESTSECRET " désigne votre partenaire contractuel respectif au sens de la partie C, section 1, n° 1 et n° 2 des conditions de vente.

2. Accès au magasin

1. Vous êtes autorisé à accéder aux magasins si vous avez obtenu au moins le Level 1 dans le Diamond Privilege ou si vous êtes un client enregistré des magasins (ci-après "**membre du magasin**").
2. En tant que membre d'un magasin, vous recevez une carte client numérique que vous devez présenter à l'entrée du magasin.

3. Blocage de la carte de client

1. La carte client reste la propriété de BESTSECRET et peut être bloquée à tout moment sans indication de motifs.
2. BESTSECRET est notamment autorisé à bloquer la carte client si vous enfreignez le règlement intérieur de BESTSECRET, si vous avez des difficultés de paiement, si vous ne remplissez plus les conditions d'obtention de la carte client ou en cas d'utilisation abusive de la carte client ou de la marchandise.
3. Une carte client physique doit être remise immédiatement sur demande.

4. Option de paiement par domiciliation électronique

Si vous payez dans le magasin avec une carte électronique EC de débit par prélèvement automatique, vous acceptez que le montant de la facture soit débité de votre compte courant. Si le prélèvement automatique n'est pas honoré ou est retourné, vous autorisez irrévocablement la banque titulaire du compte à communiquer à BESTSECRET le nom et l'adresse du titulaire du compte. Vous êtes responsable de tous les frais supplémentaires résultant des prélèvements retournés si le prélèvement retourné est de votre fait.

5. Parking

Le stationnement dans les locaux de BESTSECRET et l'accès à toutes les salles de vente et d'exposition se font à vos risques et périls. Cette disposition ne s'applique pas si BESTSECRET a violé une obligation de sécurité intentionnellement ou par négligence grave.

6. Autres

Le lieu d'exécution pour les achats dans les magasins en Allemagne est le siège social de Best Secret GmbH, Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne, et pour les achats dans le magasin en Autriche le siège social de Best Secret Retail Wien GmbH, Gonzagagasse 9/1/13, 1010 Vienne, Autriche.

D. Particularités nationales

Les dispositions de la présente partie D régissent les dérogations et les particularités pour les différents pays dans lesquels BESTSECRET exploite un site Web localisé, si vous commandez par le biais du domaine internet correspondant dans ce pays et que votre adresse de facturation se trouve dans ce pays.

1. Particularités pour l'Allemagne

1.1 Réserve de propriété

Les biens restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

1.2 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 1.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels présentent des défauts, les dispositions légales s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.
- e) Les réclamations pour défauts sont prescrites dans un délai d'un an à compter du début du délai de prescription légal. Dans le cas contraire, le délai de prescription légal de deux ans s'applique :
 - i. Dans le cas de l'article 438, paragraphe 1 n° 1 a) du code civil allemand (BGB) (droit réel d'un tiers, sur la base duquel la remise de l'objet de l'achat peut être exigée) ;
 - ii. En cas de droits de recours conformément à l'article 445b, paragraphe 2, du code civil allemand (BGB) et en cas d'intention frauduleuse ;
 - iii. Aux marchandises neuves pour les demandes d'exécution ultérieure, de résiliation ou de réduction ;
 - iv. En cas de demande de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux et en cas de violation d'obligations par négligence grave ou intentionnelle.
- f) Dans la mesure où cela s'applique à d'autres réclamations que vous avez formulées à l'encontre de BESTSECRET, le délai de prescription au sens de la loi est réduit à deux ans à compter du début du délai de prescription légal. Ceci ne s'applique pas aux demandes de dommages et intérêts dans les cas énumérés dans la partie D N° 1.2 al. c), al. e) i., ii., iv. des conditions de vente.

1.3 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation pour frais et dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, sont exclues.
- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D N° 1.3 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- e) Si, parallèlement à l'exécution, le membre a droit à des dommages-intérêts pour cause de retard, les dommages-intérêts à réparer sont limités à un montant de 0,5 % du prix net convenu de la livraison affectée par le retard pour chaque semaine complète de retard, mais au total à un montant de 5 % de ce prix net. Ces restrictions ne s'appliquent pas si le retard est dû à une intention ou à une négligence grave.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications

privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

1.4 Livraison des marchandises BESTSECRET

Dans le cas des livraisons des marchandises BESTSECRET, le transport en Allemagne est généralement assuré par DHL ou Hermes.

1.5 Traitement des retours

Si vous avez au moins le Level 1 chez Diamond Privilege ou si vous êtes un client enregistré dans les magasins, vous avez également la possibilité de retourner les produits BESTSECRET en magasin. Nous ne vérifions pas si les produits BESTSECRET que vous avez retournés sont les produits originaux qui vous ont été envoyés, ni dans quel état se trouvent les produits BESTSECRET. Un contrôle correspondant n'est effectué que par les services logistiques de BESTSECRET. Il n'est pas possible d'effectuer le remboursement du prix d'achat en magasin.

2. Particularités pour l'Autriche

2.1 Réserve de propriété

Les biens restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

2.2 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 2.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels présentent des défauts, les dispositions légales s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.
- e) Les réclamations pour défauts sont prescrites dans un délai d'un an à compter du début du délai de prescription légal. Dans le cas contraire, le délai de prescription légal de deux ans s'applique :
 - i. Dans le cas de l'article 438 paragraphe 1 n° 1 a) du code civil allemand (BGB) (droit réel d'un tiers, sur la base duquel la remise de l'objet de l'achat peut être exigée) ;
 - ii. En cas de droits de recours conformément à l'article 445b, paragraphe 2, du code civil allemand (BGB) et en cas d'intention frauduleuse ;
 - iii. Aux marchandises neuves pour les demandes d'exécution ultérieure, de résiliation ou de réduction ;
 - iv. En cas de demande de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de responsabilité en vertu de la loi sur la

responsabilité du fait des produits défectueux et en cas de violation d'obligations par négligence grave ou intentionnelle.

- f) Dans la mesure où cela s'applique à d'autres réclamations que vous avez formulées à l'encontre de BESTSECRET, le délai de prescription au sens de la loi est réduit à deux ans à compter du début du délai de prescription légal. Ceci ne s'applique pas aux demandes de dommages et intérêts dans les cas énumérés dans la partie D N°. 2.2 al. c), al. e) i., ii., iv. des conditions de vente.

2.3 Responsabilité

- a) La limitation de la responsabilité ne s'applique pas :
- i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- b) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- c) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- d) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications

privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

2.4 Traitement des retours

Si vous avez au moins le Level 1 chez Diamond Privilege ou si vous êtes un client enregistré dans les magasins, vous avez également la possibilité de retourner les produits BESTSECRET dans un magasin. Nous ne vérifions pas si les produits BESTSECRET que vous avez retournés sont les produits originaux qui vous ont été envoyés, ni dans quel état se trouvent les produits BESTSECRET. Un contrôle correspondant n'est effectué que par les services logistiques de BESTSECRET. Il n'est pas possible d'effectuer le remboursement du prix d'achat en magasin.

3. Particularités pour la France

3.1 Réserve de propriété

Les biens restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

3.2 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 3.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels présentent des défauts, les dispositions légales de deux ans s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.

3.3 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation pour frais et dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, sont exclues.
- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D n° 3.3 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
 - i. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - ii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iii. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - iv. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable

sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;

- v. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vi. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- e) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

3.4 Litiges et médiation

- a) Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Ceci s'applique aux litiges de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat d'achat ou de service entre un consommateur et un professionnel.
- b) Si vous rencontrez des difficultés, veuillez d'abord contacter notre service client (voir partie A, section 4, point 1). S'il n'est pas possible de résoudre votre problème, vous pouvez faire appel à un médiateur pour régler le litige à l'amiable dans un délai d'un an à compter de la réception de votre demande par le service clientèle.

3.5 Prix de référence

- a) Si un prix de référence est indiqué à côté du prix de vente, il peut s'agir de l'un des éléments suivants :
- i. La recommandation de prix du fournisseur des biens qui est proposée aux détaillants en France,
 - ii. Le prix moyen déterminé en France dans le réseau de distribution du fournisseur ou dans un panel d'enseignes ou de sites internet spécialisés représentatifs, ou
 - iii. Le prix généralement déterminé des biens sur le marché dans des conditions comparables.

- b) Nous indiquons (généralement dans la description du produit ou sur la fiche technique)
 - i. Si ce prix de référence a été recommandé ou déterminé dans un pays autre que la France (dans ce cas, le pays est précisé),
 - ii. Si les marchandises ne font plus l'objet d'une recommandation de prix de la part du fournisseur au moment de la vente (c'est-à-dire que l'année à laquelle ce prix se réfère est indiquée) ou
 - iii. Si le prix de référence se réfère à des biens qui sont commercialisés dans des circonstances particulières ou qui présentent des caractéristiques différentes.

3.6 Expédition des marchandises

Dans le cas des produits BESTSECRET, BESTSECRET expédie généralement les produits en France par l'intermédiaire d'un transporteur approprié, tel que La Poste.

4. Particularités pour la Suède

4.1 Réserve de propriété

Les biens restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

4.2 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 4.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels présentent des défauts, les dispositions légales s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.
- e) Les réclamations pour défauts sont prescrites dans un délai d'un an à compter du début du délai de prescription légal. Dans le cas contraire, le délai de prescription légal de deux ans s'applique :
 - i. Dans le cas de l'article 438 paragraphe 1 n° 1 a) du code civil allemand (BGB) (droit réel d'un tiers, sur la base duquel la remise de l'objet de l'achat peut être exigée) ;
 - ii. En cas de droits de recours conformément à l'article 445b, paragraphe 2, du code civil allemand (BGB) et en cas d'intention frauduleuse ;
 - iii. Aux marchandises neuves pour les demandes d'exécution ultérieure, de résiliation ou de réduction ;
 - iv. En cas de demande de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de responsabilité en vertu de la loi sur la

responsabilité du fait des produits défectueux et en cas de violation d'obligations par négligence grave ou intentionnelle.

- f) Conformément au chapitre 4, section 14 de la loi sur la vente aux consommateurs (2022:260), le délai de prescription pour un consommateur est de trois (3) ans à compter de la date de réception du produit. Ce délai ne s'applique pas aux demandes de dommages-intérêts dans les cas énumérés dans la partie D n° 4.2 al. c), al. e) i., ii., iv. des conditions de vente.

4.3 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, sont exclues.
- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D n° 4.3 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux (1992:18) ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. Toutefois, la responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est limitée à l'indemnisation des dommages prévisibles typiques du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux (1992:18) ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- e) Si, parallèlement à l'exécution, le membre a droit à des dommages-intérêts pour cause de retard, les dommages-intérêts à indemniser sont limités à un montant de 0,5 % du prix net convenu de la livraison affectée par le retard pour chaque semaine complète de retard, mais au total à un montant de 5 % de ce prix net. Ces restrictions ne s'appliquent pas si le retard est dû à une intention ou à une négligence grave. Conformément au chapitre 6, section 1, de la loi sur la vente aux consommateurs

(2022:260), cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de retard ou de manquement à nos obligations en vertu des présentes conditions de vente si le retard ou le manquement résulte d'une cause raisonnable sur laquelle nous avons le contrôle.

- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.
- g) Si la loi n'autorise pas tout ou partie des limitations de responsabilité susmentionnées, ces limitations ne s'appliquent pas à vous et vous pouvez bénéficier de droits supplémentaires.

4.4 Expédition des marchandises

Dans le cas des produits BESTSECRET, BESTSECRET expédie généralement les produits en Suède par l'intermédiaire d'un transporteur approprié, tel que PostNord.

4.5 Les Litiges

Un consommateur a le droit d'utiliser la procédure alternative de résolution des litiges proposée par le Conseil général suédois des plaintes (Sw. *Allmänna reklamationsnämnden*), Box 174, 101 23 Stockholm, Suède, [Startsida | Allmänna reklamationsnämnden](#).

5. Particularités pour l'Italie

5.1 Réserve de propriété

Les biens restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

5.2 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 5.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels neuves présentent des défauts, les dispositions légales s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.

- e) Le délai légal pour les réclamations pour défauts sur des marchandises neuves est égal à 26 mois et il est obligatoire en vertu de l'article 133 du décret législatif italien n° 206/2005 (code de la consommation). Pour les droits résultant de la constatation d'un défaut sur des marchandises d'occasion et leurs composants essentiels le délai est d'un an.

5.3 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation pour frais et dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, sont exclues.
- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D n° 5.3 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- e) Si, parallèlement à l'exécution, le membre a droit à des dommages-intérêts pour cause de retard, les dommages-intérêts à indemniser sont limités à un montant de 0,5 % du prix net convenu de la livraison affectée par le retard pour chaque semaine complète de retard, mais au total à un montant de 5 % de ce prix net. Ces restrictions ne s'appliquent pas si le retard est dû à une intention ou à une négligence grave.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET

comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

5.4 Agréments spécifiques

Conformément aux articles 1341 et 1342 du Code civil italien, vous déclarez, en signant ci-dessous, que vous approuvez expressément les articles suivants, après avoir lu attentivement et pris en considération ce qui est énoncé et convenu dans les clauses correspondantes :

- Partie D n° 5.2 (Garantie);
- Partie D n° 5.3 (Responsabilité);
- Partie A n° 3 (Droits);
- Partie A no. 6 (Droit applicable ; juridiction).

6. Particularités pour la Pologne

6.1 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 6.2 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET s'engage à faire preuve de diligence raisonnable pour assurer le fonctionnement continu et ininterrompu du site web / de l'application.
- d) Dans le cas des produits BESTSECRET, vous avez, en tant que consommateur, les droits décrits dans la présente section en vertu des dispositions applicables à la vente de biens si les biens (marchandises) que nous avons livrés s'avèrent incompatibles avec le contrat.
- e) Les biens vendus doivent être conformes au contrat au moment de la livraison.
- f) BESTSECRET est également responsable de toute non-conformité résultant de l'installation si celle-ci a été effectuée par BESTSECRET ou sous la responsabilité de BESTSECRET, ou si l'installation incorrecte effectuée par le consommateur conformément au contrat est due à des omissions ou des erreurs dans les instructions de montage fournies par BESTSECRET.
- g) Les biens sont conformes au contrat, en particulier, au regard de leur :
 - i. Description, du type, de la quantité, la qualité, l'exhaustivité et la fonctionnalité et, en ce qui concerne les biens comportant des éléments

numériques, la compatibilité, l'interopérabilité et la disponibilité des mises à jour ;

- ii. Adéquation à un usage spécifique pour lequel le consommateur en a besoin, dont le consommateur a informé BESTSECRET au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que BESTSECRET a accepté.
- h) Outre les critères de conformité au contrat énumérés au n° 6.1 al. g), pour être considérés comme conformes au contrat, les biens doivent également répondre à des critères spécifiques précisés, notamment être présents en quantité et présenter les caractéristiques, y compris de durabilité et de sécurité, qui sont typiques pour des biens de ce type et auxquelles le consommateur peut raisonnablement s'attendre, compte tenu de la nature des biens et de l'assurance publique donnée par BESTSECRET, par une personne située en amont de la chaîne de transactions, ou par des personnes agissant en leur nom, notamment dans une publicité ou sur un étiquetage.
- i) Toutefois, BESTSECRET ne sera pas lié par les garanties publiques susmentionnées s'il est démontré
 - i. Qu'elle ne les connaissait pas et n'avait aucune possibilité raisonnable de les connaître ;
 - ii. Qu'au moment de la conclusion du contrat, les garanties publiques ont été adaptées d'une manière comparable aux garanties initiales ; ou
 - iii. Que les garanties publiques n'ont pas pu influencer la décision d'achat.
- j) BESTSECRET est responsable du défaut de conformité du bien et leurs composants essentiels au contrat existant au moment de la livraison et révélé dans les deux ans à compter de ce moment, à moins que la durée de conservation du bien, déterminée par BESTSECRET, ses prédécesseurs légaux ou les personnes agissant en leur nom, ne soit plus longue. Les défauts de conformité des biens au contrat qui apparaissent dans les deux ans à compter de la date de livraison des biens sont présumés exister au moment de la livraison, sauf preuve du contraire ou si cette présomption ne peut être conciliée avec la spécificité des biens ou la nature du défaut de conformité des biens. BESTSECRET ne peut se prévaloir de l'expiration du délai pour constater le défaut de conformité du bien au contrat si elle a frauduleusement dissimulé ce défaut.
- k) En ce qui concerne les biens contenant des éléments numériques, BESTSECRET est responsable du défaut de conformité du contenu numérique ou du service numérique fourni en permanence avec le contrat, qui s'est produit ou est devenu apparent au moment où, conformément au contrat, ils devaient être livrés. Ce délai ne peut être inférieur à deux ans à compter de la date de livraison des biens contenant des éléments numériques. Il est présumé que le défaut de conformité du contenu numérique ou du service numérique avec le contrat s'est produit à ce moment-là s'il est apparu à ce moment-là.
- l) La responsabilité légale pour le respect du contrat implique l'obligation pour BESTSECRET de fournir, le cas échéant, les mises à jour nécessaires pour maintenir les biens en conformité avec le contrat. BESTSECRET n'est pas responsable de la non-conformité du bien au contrat si le consommateur, qui a été préalablement informé de la mise à jour et des conséquences de la non-installation de la mise à jour, n'installe pas les mises à jour fournies par BESTSECRET dans un délai raisonnable, à moins que

la non-installation ou l'installation incorrecte de la mise à jour ne résulte d'erreurs dans les instructions d'installation fournies par BESTSECRET.

- m) La responsabilité légale concernant la conformité au contrat donne au consommateur le droit de réparer ou de remplacer les biens.
- n) BESTSECRET peut remplacer les biens lorsque le consommateur demande la réparation, ou BESTSECRET peut réparer les biens lorsque le consommateur demande le remplacement si la mise en conformité des biens avec le contrat conformément à la demande du consommateur est impossible ou nécessiterait des coûts excessifs pour BESTSECRET. Si la réparation et le remplacement sont tous deux impossibles, ou s'ils entraînent des coûts excessifs pour BESTSECRET, celle-ci peut refuser de mettre les biens en conformité avec le contrat.
- o) BESTSECRET réparera ou remplacera les biens dans un délai raisonnable à partir du moment où BESTSECRET a été informée par le consommateur du défaut de conformité au contrat, et sans inconvénient excessif pour le consommateur, en tenant compte de la nature spécifique des biens et de l'usage pour lequel le consommateur les a achetés. Les frais de réparation ou de remplacement, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de port, de fret, de main-d'œuvre et de matériel, sont à la charge de BESTSECRET.
- p) Pour la réparation ou le remplacement du produit, le consommateur doit fournir à BESTSECRET le produit à réparer ou à remplacer. BESTSECRET récupère les marchandises auprès du consommateur à ses propres frais.
- q) Si les biens ont été installés avant la découverte de leur non-conformité au contrat, BESTSECRET démonte les biens et les remonte après réparation ou remplacement, ou fait exécuter ces activités à ses propres frais.
- r) Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale des biens qui ont été remplacés par la suite.
- s) Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant les biens ou résilier le contrat et obtenir un remboursement intégral lors de la restitution des biens si :
 - i. BESTSECRET refuse de réparer ou de remplacer les marchandises ;
 - ii. Le dépassement du délai de réparation ou de remplacement des biens, la réparation ou le remplacement des biens cause un désagrément important au consommateur ou le consommateur supporte les coûts d'installation des biens réparés ou remplacés ;
 - iii. Le défaut de conformité des biens avec le contrat persiste même si BESTSECRET a essayé de mettre les biens en conformité ;
 - iv. Le défaut de conformité du bien avec le contrat est si important qu'il justifie une réduction du prix ou la résiliation du contrat - dans ce cas, le consommateur n'est pas tenu de demander à l'avance la réparation ou le remplacement du bien ;
 - v. Il ressort clairement de la déclaration de BESTSECRET ou des circonstances qu'il ne mettra pas les biens en conformité avec le contrat dans un délai raisonnable ou sans inconvénient excessif pour le consommateur.

- t) Le consommateur ne peut pas résilier le contrat si le défaut de conformité du bien au contrat est insignifiant. Il est présumé que le défaut de conformité du bien au contrat est important.
- u) En cas de résiliation du contrat, le consommateur restitue immédiatement les biens. BESTSECRET rembourse le prix au consommateur immédiatement, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception du bien ou de la preuve de sa restitution.
- v) BESTSECRET remboursera au consommateur les coûts liés à l'exercice du droit à une réduction de prix dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception de l'assurance de réduction de prix.
- w) Si la non-conformité des biens au contrat ne concerne que certains des biens livrés en vertu du contrat, le consommateur ne peut résilier le contrat que pour ces biens, ainsi que pour les autres biens qu'il a achetés en même temps que les biens non conformes, si l'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que le consommateur accepte de ne conserver que les biens conformes au contrat.
- x) Si les marchandises livrées sont incompatibles avec le contrat, vous devez nous en informer immédiatement. Les coordonnées du service client sont indiquées dans la partie A, section 7 des conditions de vente. BESTSECRET examinera la plainte et y répondra au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date de soumission de la plainte.

6.2 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation pour frais et dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, sont exclues.
- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D n° 6.2 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 43d (5)(6) de la loi polonaise sur les droits des consommateurs ;
 - ii. En cas de responsabilité du fait des produits, conformément au titre VI¹ du code civil polonais ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. Toutefois, la responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est limitée à l'indemnisation des dommages prévisibles typiques du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou en vertu du titre VI¹ du Code civil polonais ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;

- vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- e) Si, parallèlement à l'exécution, le membre a droit à des dommages-intérêts pour cause de retard, les dommages-intérêts à indemniser sont limités à un montant de 0,5 % du prix net convenu de la livraison affectée par le retard pour chaque semaine complète de retard, mais au total à un montant de 5 % de ce prix net. Ces restrictions ne s'appliquent pas si le retard est dû à une intention ou à une négligence grave.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

7. Particularités pour la Belgique

7.1 Réserve de propriété

Les biens restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

7.2 Expédition des marchandises

Dans le cas des produits BESTSECRET, BESTSECRET expédie généralement les marchandises en Belgique par l'intermédiaire d'un transporteur approprié, tel que La Bpost.

7.3 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 7.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels présentent des défauts, les dispositions légales s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.

- e) Les réclamations pour défauts sont prescrites dans les deux ans qui suivent le début du délai de prescription légal. Dans le cas contraire, le délai de prescription légal de deux ans s'applique :
- i. Dans le cas de l'article 438 paragraphe 1 n° 1 a) (droit réel d'un tiers, sur la base duquel la remise de l'objet de l'achat peut être exigée) ;
 - ii. En cas de droits de recours conformément à l'article 445b, paragraphe 2, du code civil allemand (BGB) et en cas d'intention frauduleuse ;
 - iii. Aux marchandises neuves pour les demandes d'exécution ultérieure, de résiliation ou de réduction ;
 - iv. En cas de demande de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux et en cas de violation d'obligations par négligence grave ou intentionnelle.
- f) Dans la mesure où cela s'applique à d'autres réclamations que vous avez formulées à l'encontre de BESTSECRET, le délai de prescription au sens de la loi est réduit à deux ans à compter du début du délai de prescription légal. Ceci ne s'applique pas aux demandes de dommages et intérêts dans les cas énumérés dans la partie D no. 7.2 al. c), al. e) i., ii., iv. des conditions de vente.

7.4 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation pour frais et dommages, quel qu'en soit le motif juridique, sont exclues.
- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D n° 7.3 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
- i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.

- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- e) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

8. Particularités pour les Pays-Bas

8.1 Réserve de propriété

Les biens restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

8.2 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 8.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels présentent des défauts, les dispositions légales s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.
- e) Les réclamations pour défauts sont prescrites dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle vous avez notifié le défaut à BESTSECRET.
- f) Dans la mesure où cela s'applique à d'autres réclamations que vous avez formulées à l'encontre de BESTSECRET, le délai de prescription au sens de la loi est réduit à deux ans à compter du début du délai de prescription légal. Ceci ne s'applique pas aux demandes de dommages et intérêts dans les cas énumérés dans la partie D no. 8.2 al. c) des conditions de vente.

8.3 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation pour frais et dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, sont exclues.

- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D n° 8.3 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
- i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
- e) Si, parallèlement à l'exécution, le membre a droit à des dommages-intérêts pour cause de retard, les dommages-intérêts à réparer sont limités à un montant de 0,5 % du prix net convenu de la livraison affectée par le retard pour chaque semaine complète de retard, mais au total à un montant de 5 % de ce prix net. Ces restrictions ne s'appliquent pas si le retard est dû à une intention ou à une négligence grave.
- f)** BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

9. Particularités pour la Suisse

9.1 Réserve de propriété

Les marchandises restent la propriété de BESTSECRET jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. BESTSECRET est autorisée à faire inscrire la réserve de propriété dans le registre des réserves de propriété de votre lieu de résidence. Par la présente, vous donnez votre accord au sens de l'art. 4 de l'Ordonnance sur l'inscription des réserves de propriété, que BESTSECRET peut procéder elle-même à l'inscription de la réserve de propriété.

9.2 Garantie

- a) Les droits de garantie légaux s'appliquent. La responsabilité de BESTSECRET pour les dommages et les demandes de remboursement des frais est limitée conformément à la partie D n° 9.3 des conditions de vente.
- b) Dans la mesure où BESTSECRET accorde des garanties spéciales dans les présentes conditions de vente, les droits de garantie légaux n'en sont pas affectés.
- c) BESTSECRET ne garantit pas la disponibilité spécifique du site web / de l'application.
- d) Si les marchandises et leurs composants essentiels présentent des défauts, les dispositions légales s'appliquent. Si BESTSECRET vous a informé d'un défaut de la marchandise avant ou lors de la conclusion du contrat et a accordé une réduction de prix en raison du défaut, vos droits fondés sur ce défaut sont exclus.
- e) Les réclamations au titre de la garantie pour les marchandises neuves sont prescrites dans un délai de deux ans à compter du début du délai de prescription légal.
- f) Les réclamations au titre de la garantie pour les marchandises d'occasion sont prescrites dans un délai de deux ans à compter du début du délai de prescription légal.
- g) Dans la mesure où cela s'applique à d'autres réclamations que vous avez formulées à l'encontre de BESTSECRET, le délai de prescription au sens de la loi est réduit à deux ans à compter du début du délai de prescription légal, dans la mesure où cela est légalement admissible.

9.3 Responsabilité

- a) Vos prétentions à l'indemnisation pour frais et dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, sont exclues.
- b) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie D n° 9.3 al. a) des conditions de vente ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;

- v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
 - d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve en votre défaveur.
 - e) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

10. Particularités pour toutes les autres juridictions européennes

Pour toutes les autres juridictions de l'Union européenne pour lesquelles aucune particularité n'a été prévue dans les présentes conditions de vente, les particularités de l'Allemagne s'appliquent (voir partie D, section 1 des conditions de vente).